

Neuvilly Infos - Mai 2026



MUNICIPALITE

Arrivée/départ de la commune :

Nous vous remercions de venir vous présenter en mairie lors de votre arrivée ou de votre départ de notre commune.

Nous pourrions ainsi répondre à vos questions concernant la consommation d'eau, la collecte des déchets, l'accès à la déchèterie, vous inscrire sur la liste électorale, etc. Cette démarche facilitera aussi le recensement militaire de vos enfants dès le 16ème anniversaire. Vous pourrez aussi nous communiquer vos coordonnées (si vous le souhaitez et dans le respect de la réglementation RGPD) ...

Lors de votre départ, il est primordial de nous transmettre votre relevé de compteur d'eau, votre nouvelle adresse afin d'éviter des erreurs de facturation(eau-OM).

Commémoration du 8 mai :

Vendredi 8 mai à 11h45 : Le 81ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale sera célébré au monument aux morts avec la participation de la chorale « l'Argonne en chœur ». A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Centenaire :

Le 16 mai 2026 est une date importante pour l'histoire de notre commune puisqu'elle marque le centenaire de l'inauguration de la mairie-école par le Président Raymond POINCARÉ. **La Guadeloupe, notre marraine de guerre avait fait un don de 100 000 francs à la commune. Cette somme a permis de construire la mairie-école ainsi que le monument aux morts (50 000 francs) après la guerre.**

Symboliquement, 100 ans après, la municipalité décide de faire un don à hauteur de 500 euros en faveur du collège qui correspond avec nos enfants (Romane, Léonie, Léona et Sibylle), le collège de Baie-Mahault.

Nuisances sonores :

Dans le précédent Neuvilly infos, un rappel a été fait concernant le bruit des particuliers (tonte...).

Les professionnels tels que l'employé communal et les entreprises d'espaces verts ne relèvent pas de cette législation.




Location de la salle des fêtes :

Contactez Florian DÉTANTE (06 47 24 91 42) ou Pauline AMAGLIO (06 88 87 76 29) pour procéder à la remise des clés et l'état des lieux si vous souhaitez réserver la salle des fêtes. Un calendrier d'occupation de la salle est disponible sur le site de la commune (actualités => agenda)



- **Vendredi 1 er mai :** soirée jeux de société ouverte à tous à partir de 20h00 à la salle des fêtes.
- **Samedi 9 mai :** marche de 8km organisée par la commission culture, jeunesse et patrimoine, rdv à 14h00 sur le parking de l'église.
- **Mercredi 20 mai :** partage de lecture à la cabane à livres à 14h00. Jeunes ou moins jeunes, venez avec votre/vos livre(s) coup de cœur pour se retrouver, les faire découvrir en en parlant ou en lisant des extraits. Des boissons seront servies, pensez à apporter votre gobelet !
- **Du 1er au 30 juin :** un concours photo se déroulera sur le thème « La faune et la flore des Bercettes ». La photo sera à envoyer par mail à l'adresse jolynicolas@yahoo.fr. Un flyer sera remis le 14 juin lors de la fête aux Bercettes. Remise des prix : le 14 juillet. Prix : bon d'achat à Lafabrique (20€) pour le premier de plus de 14 ans et le premier de moins de 14 ans.
- **Samedi 6 juin :** les 3èmes jeux intervillages se dérouleront au terrain multisports. N'hésitez pas à vous y inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-joint.
- **Dimanche 14 juin :** journée Espaces Naturels Sensibles sur le site des Bercettes. Animations et restauration tout au long de la journée.
- **Samedi 27 et dimanche 28 juin :** Fête patronale et vide grenier le dimanche organisé par le comité des fêtes.

Neuvilly sur internet...

<p>Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune (www.neuvilly-en-argonne.fr) via ce QR code.</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Site internet de la commune (présentation de la commune et de ses services...)</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Retrouvez l'actualité de la commune sur facebook via ce QR code.</p> <div style="text-align: center;">  </div>
---	--	--

Dans le cadre de la protection des données, toutes les données que vous fournissez à la mairie sont traitées par la commune pour répondre à vos demandes et assurer ses missions de service public. Accessibles uniquement aux services municipaux habilités et sont conservées le temps nécessaire, puis archivées selon la réglementation.

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, opposition selon les cas, limitation, effacement) auprès du DPO : dpo.informatique@cdg55.fr

En cas de difficulté saisir la CNIL : <https://www.cnil.fr>

IPNS ne pas jeter sur la voie publique
mairie.neuvilly55120@gmail.com

